



Crowe

BCZ'

BECOUZE

34, rue de Liège
75008 PARIS



PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT

541, rue George Méliès -
bâtiment M'Otion
34000 MONTPELLIER

S.A. MEDINCELL

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 30 SEPTEMBRE 2026**

29^{ème} et 30^{ème} résolutions

Becouze

34, rue de Liège
75008 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit

541, rue Georges Méliès
Complexe 7 Center / Bâtiment M'Otion
34000 Montpellier

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2026 - 29^{ème} et 30^{ème} résolutions

MEDINCELL S.A.

3, rue des Frères Lumière
34830 Jacou

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des salariés ou certaines catégories d'entre eux de la société et / ou des entités qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ainsi que des mandataires sociaux des sociétés ou entités susvisées, déterminés par le Conseil d'administration selon les dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 du Code de commerce, ou certains d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra pas représenter plus de 4 % du capital de la société au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation, et il s'imputera sur le plafond global fixé à la 30^{ème} résolution.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Fait à PARIS et MONTPELLIER, le 30 juillet 2026

Les Commissaires aux Comptes

BECOUZE

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

 Rémi SOURICE

R. SOURICE
Associé

 Cédric MINARRO

C. MINARRO
Associé